



THE ARENA GROUP

Conditions de facturation

Les factures sont payables à la date d'échéance convenue, sur le compte en banque BNP Fortis de Arena Events BVBA (BE18 0017 4742 2765) comme indiqué sur la facture.

Si la facture n'a pas été réglée à la date d'échéance, un taux d'intérêt conventionnel moratoire est dû de droit et sans notification préalable, selon le taux d'intérêt déterminé dans l'article 5 de la loi du 02/08/2002 luttant contre le retard de paiement. Chaque paiement tardif octroie le droit à Arena Events d'y additionner une compensation forfaitaire de 15% des montants de facture, avec un minimum de 40 Euro et un plafond de 2500 Euro, ceci pour couvrir les frais administratifs d'Arena Events bvba.

Tous les frais découlant de la revendication de paiement à l'amiable ou par voie juridique, les frais d'huissier et d'avocat inclus (frais de consultation juridique) seront facturés au client. Le non-paiement d'une facture à la date d'échéance rend automatiquement toutes les autres factures remboursables, indépendamment de leur date d'échéance.

Arena Events BVBA

Ottergemsesteenweg Zuid 808b41

9000 Gent

BTW BE 0836 260 556